

Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 9 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le 9 février à 17 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de St Michel en Brenne, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Présents :

Mesdames et Messieurs JUBERT, MAROTTE, THOMAS, BARRE, FLEURY, DOUADY, PORCHER, CAMUS, ROBERT, DAUBORD, BOSCARINO, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE, VALET et DROZDZ.

Absents excusés :

Monsieur David PORCHER a donné pouvoir à Monsieur Hervé FLEURY
Madame Françoise DANVY a donné pouvoir à Madame Annie DOUADY
Monsieur Dominique GODET représenté par son suppléant Monsieur Adrien BARRE
Monsieur Christian BERGEAIS, représenté par sa suppléante Madame Catherine DROZDZ
Monsieur Gilles CELLERIN, Madame Nathalie LEBLANC

Assistaient également :

Mesdames CARCA, PAULMIER, GIROUARD et CHAGNON, Monsieur COULON
Mesdames Christelle CHAMBARD, DGS, Madame Catherine BOISBOURDIN Responsable du Service Finances

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 22 décembre 2020

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la session du conseil communautaire en date 22 décembre 2020. Le conseil communautaire l'approuve à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Robert BOSCARINO est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du PV de séance du conseil communautaire du 22 décembre 2020
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions du Président
- Collecte sélective :
 - conventions pour le transfert, le tri et la reprise des JRM
 - conventions pour le stockage et chargement du verre et le conditionnement du polystyrène.
- Marchés publics : Avenants au marché de travaux pour l'aménagement d'un bureau de tourisme
- Transports scolaires : renouvellement de la convention AO2 avec la Région Centre Val de Loire

- Multiaccueil : Modification des tarifs
- Projet de création d'une voie de randonnée : plan de financement prévisionnel
- Finances :
 - Débat d'orientations budgétaires
 - FPIC
 - Dégrèvement des cotisations pour utilisation du gymnase par les associations
- Place d'Azay le Ferron
 - Approbation des décisions de l'entente intercommunale pour le tri des emballages ménagers sur le centre de tri du SYTOM

Décisions du Président

Le président n'a pris aucune décision depuis le 22 décembre 2020

Collecte sélective

N°01/01-2021 – Conventions pour le transfert, tri et le conditionnement des JRM (Journaux Revues Magazines)

Monsieur le Vice-Président en charge des Ordures Ménagères rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Cœur de Brenne assure la collecte et traitement des JRM (Journaux Revues Magazines) dans le cadre de la collecte sélective. Les JRM sont dorénavant repris par Norske qui impose un tri qui peut être réalisé par le SIMER de Montmorillon. Aussi il convient de signer, d'une part, une convention avec le SYTOM pour le transfert des JRM vers le site de Montmorillon et d'autre part, une convention avec le SIMER qui en assure le tri, le conditionnement et l'expédition vers les filières de reprise.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions du vice-président en charge des ordures ménagères, et autorise le Président à signer les différentes conventions listées ci-dessus.

N°01-02-2121 -Renouvellement des conventions avec le SYMCTOM pour le stockage et chargement du verre et le conditionnement du polystyrène.

Monsieur le Vice-Président en charge des Ordures Ménagères rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Cœur de Brenne assure la collecte et le traitement du verre et du polystyrène dans le cadre de la collecte sélective. Ces matériaux sont acheminés vers le SYMCTOM du Blanc qui en assure le tri, le conditionnement et le stockage pour le transfert vers les filières de reprise. Aussi, suite au renouvellement du conseil syndical, il convient de signer de nouvelles conventions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions du Vice-Président en charge des ordures ménagères, et autorise le Président à signer les différentes conventions listées ci-dessus.

Marchés publics

N° 01/03-2021 – Aménagement d'un bureau de tourisme à Mézières en Brenne : Avenants au marché de travaux

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux dans le cadre du marché de travaux d'aménagement d'un bureau d'information touristique à Mézières-en-Brenne en habitat regroupé pour personnes âgées, précise qu'il convient de réaliser des travaux complémentaires d'aménagement de la courette et d'ajuster divers quantitatifs. Aussi, conformément à l'avis de la commission consultative MAPA, il propose d'accepter les devis en plus-value suivants :

Lot N° 1 Gros Œuvre – VRD – SCM :

Mise en œuvre d'enduit complémentaire dans la courette : + 1 736,26 € HT

Lot N°2 – Charpente couverture – BREMAUD EURL

Bardage en claire-voie sur mur face à la verrière : + 2 042,13 € HT

| | |
|--|-----------------------------------|
| <u>Lot N°3 – Menuiseries extérieures et intérieures bois – BHM SARL</u> Modification des quantitatifs sur les postes persiennes, placards et escalier | - 6 338,00 € HT |
| <u>Lot N° 4 – Plâtrerie – Isolation – BHM SARL</u> Modification des plafonds imposées par le bureau de contrôle Suppression de 30,7 m ² de plafonds sur rails | + 4 929,10 € HT - 1 074,50 € H |
| <u>Lot N°5- Chape – Carrelage – Faïence – TETOT SARL</u> Mise en œuvre de carrelage sur plots dans la courette | + 1 622,80 € HT |
| <u>Lot N° 6 Peinture – BIDAULT SARL</u> Peinture du mur de la courette | + 288,00 € HT |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les avenants tels que présentés ci-dessus, et autorise le Président à les signer.

Transports scolaires

N° 01/04-2021- Renouvellement de la convention de délégation de compétence d'organisation des transports scolaires

Monsieur le Vice-Président en charge des écoles rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes agit en qualité d'organisateur de second rang pour le compte de la Région Centre – Val de Loire, dans le cadre de sa compétence d'organisation des transports scolaires. La convention actuellement en vigueur arrivera à échéance à la fin de l'année scolaire 2020-2021. Aussi, la Région Centre Val de Loire propose renouveler cette convention pour la période 2021-2027. Il donne lecture du projet de convention annexé à la présente délibération. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de convention de délégation de compétence d'organisation des transports scolaires avec la Région Centre Val de Loire. Le Président est autorisé à signer ladite convention.

Petite enfance

N°01/05-2021 - Multiaccueil : Modification des tarifs et fonctionnement

Monsieur le Vice-Président en charge de la petite enfance rappelle au Conseil Communautaire le fonctionnement de la structure Multiaccueil de Paulnay. Il informe le conseil des dispositions tarifaires imposées par la Caisse d'Allocations Familiales.

La tarification appliquée aux familles par les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) doit respecter le barème national des participations familiales.

Etabli par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), il est appliqué à toutes les familles qui confient régulièrement ou occasionnellement leur enfant à un EAJE bénéficiant de la prestation de service unique. Le barème des participations familiales consiste à appliquer un taux de participation familiale variable selon le type d'EAJE et le nombre d'enfants à charge, aux ressources de la famille. Les ressources retenues sont celles de l'année N-2 et sont encadrées par un plancher et un plafond. Dans certains cas, des majorations de facturation peuvent être tolérées.

Pour les allocataires des CAF, les gestionnaires se réfèrent au service CDAP pour consulter les ressources de la famille. Pour les autres, les gestionnaires doivent reconstituer la base ressources.

La participation demandée à la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris notamment les soins d'hygiène (couches, produits de toilette, etc.) et les repas.

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap, bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), à charge de la famille - même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement - permet d'appliquer le taux de participation familiale immédiatement inférieur. La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge et en situation de handicap dans le foyer.

Les montants des ressources « plancher » et « plafond » à retenir pour le calcul des participations familiales sont les suivants :

- ressources mensuelles plancher au 1^{er} janvier 2021 : 711.62 €
- ressources mensuelles plafond au 1^{er} janvier 2021 : 5 800 €
- ressources mensuelles plafond au 1^{er} janvier 2022 : 6 000 €

- Taux d'effort applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les années 2021 et 2022 :

| Nombre d'enfants à charge | Taux d'effort | |
|---------------------------|---------------|------------|
| | Année 2021 | Année 2022 |
| 1 enfant | 0.0615% | 0.0619% |
| 2 enfants | 0.0512% | 0.0516% |
| 3 enfants | 0.0410% | 0.0413% |
| 4 à 7 enfants | 0.0307% | 0.0310% |
| 8 enfants et plus | 0.0205% | 0.0206% |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2021 pour les années 2021 et 2022 et autorise le Président à appliquer d'office les tarifications imposées par la CAF au fur et à mesure de leur évolution. Le Président est également autorisé à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la structure Multiaccueil de Paulnay.

Tourisme – voirie

N° 01/06-2021 – Projet de création d'une voie de randonnée dite « le Routin » : plan de financement prévisionnel

Monsieur le Président rappelle la délibération N° 06/05-2020 relative au projet de création d'une voie de randonnée dite « Le routin ». Il présente le plan de financement prévisionnel de ce projet :

Coût du projet :

Travaux 197 746, 29 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Etat - DETR 50 % 98 873,14 €

Région Centre - Plan vélo 30 % 59 323,89 €

Reste à la charge de la CDC 20% 39 549,26 €

Il précise que la participation du Conseil Départemental a été demandée pour la modification d'un ouvrage sur « le Picadon » - RD6, et la prise en charge de la signalisation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement tel que proposé ci-dessus, et, autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subventions auprès des différents financeurs et à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Finances

N° 01/07-2021 – Débat d'orientations budgétaires 2021

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'en vertu des articles L 2312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Monsieur le Président rappelle que les éléments de préparation du DOB 2021 a été envoyé à chaque membre avec les convocations.

Il reprend :

- les éléments de synthèse de la loi de finances 2021
- la situation financière de la CDC dont la présentation des comptes administratifs 2020
- l'état d'endettement de la communauté de communes
- les dotations

- le point sur la fiscalité.

Ce document n'appelle pas de remarques particulières. Suite à l'interrogation de Madame CARCA concernant les taux des taxes et après débat, le Conseil propose de suivre l'inflation et d'appliquer une augmentation de 0.2%.

Monsieur le Président donne la parole aux vices présidents qui font part des orientations budgétaires retenues par le Bureau suite au travail de leurs commissions, pour l'année 2021.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021.

FPIC 2021

Depuis 2012, il existe un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, appelé Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. Il rappelle que les EPCI doivent choisir et délibérer sur le mode de répartition au sein de l'ensemble intercommunal. Aussi, il propose d'opter, comme les années précédentes, pour la répartition « dérogatoire libre » et de conserver ainsi la somme correspondante dans le tronc commun.

Le conseil communautaire demande le report de cette décision au prochain conseil communautaire afin de pouvoir en délibérer au préalable avec leurs conseils municipaux. Le président décide d'ajourner ce point.

N°01/08-2021 – Dégrevement de la cotisation des associations pour l'utilisation du gymnase en période de COVID

Monsieur le Président rappelle que les associations utilisatrices du gymnase paient une location annuelle forfaitaire. Or, les contraintes sanitaires liées au COVID ont fortement perturbé leur activité depuis le début de la saison. Aussi, il propose de réduire la cotisation de 50% pour la saison 2020-2021. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réduire la cotisation des associations utilisatrices du Gymnase de 50% pour la saison 2020-2021. Il autorise le Président à émettre les titres correspondants en application de cette décision.

N°01-09-2021- Institution du PIPCS

Le Président, considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le plafond et les conditions d'attribution de cette prime, propose au Conseil Communautaire d'instituer le PIPCS afin de valoriser les objectifs atteints par les agents. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du Président.

Place d'Azay le ferron

N°01/10-2021 – Différend sur le dossier de la Place d'Azay-le-Ferron

Monsieur le Président présente la proposition du Conseil Municipal d'AZAY LE FERRON rapportée par Monsieur JUBERT, Maire, lors du Bureau du 26 janvier 2021 : Le Conseil Municipal d'AZAY LE FERRON propose de régler le différend de ce dossier sur la base du jugement du Tribunal Administratif de Limoges en date du 13 décembre 2018 pour un montant de 36 254,27 €.

Le Conseil Municipal informe également qu'il souhaite lever la procédure lancée auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux par l'ancienne municipalité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du conseil Municipal d'AZAY LE FERRON concernant le règlement du différend entre qui oppose la Commune à la Communauté de Communes concernant l'aménagement de la place de Verdun, soit un montant de 36 254,27 €. Il prend acte de la décision de la Municipalité d'AZAY LE FERRON de lever la procédure d'Appel.

Divers

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Robert BOSCARINO concernant un projet d'épicerie solidaire itinérante. Monsieur le Président propose que ce projet soit étudié lors du prochain Bureau.

Un point est fait sur les projets communaux. Seules les communes de Villiers, Lingé et Villiers n'ont pas exposé leurs projets. Madame DROZDZ informe que le Conseil Municipal de Villiers aura lieu le 17 février 2021. Monsieur TELLIER informe qu'il doit également voir ce point avec son conseil.

Prochaines dates

Conseil Communautaire le 26 mars 2021 à 17h00 : Vote des Budgets

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h00.

St Michel en Brenne, le 19 février 2021

Le Secrétaire de séance



Le Président

Jean-Louis CAMU



Publié et affiché le :